



Genève, le 21 décembre 2016

Le Conseil d'Etat

7090-2016

Madame Doris LEUTHARD
Conseillère fédérale
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC
Kochergasse 10
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la mise à jour des instructions concernant l'équipement des véhicules de feux bleus et d'avertisseurs à deux sons alternés

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance de la procédure de consultation citée en titre, qui a retenu sa meilleure attention.

Il a examiné avec intérêt les conséquences de cette révision tant pour la sécurité routière, pour la protection de l'environnement que pour une approche efficiente des actions opérationnelles.

Le canton de Genève est favorable aux adaptations proposées, permettant de tenir compte de l'intensification du trafic, mais également des nouveaux concepts d'intervention des services d'urgence. La prise en compte du transport d'organes par des véhicules munis de feux bleus répond à une évolution des besoins. Le cadre strict mis pour l'octroi de l'autorisation liée à cet équipement limitera le nombre de transport d'organes au moyen d'un véhicule équipé de feux bleus, garantissant ainsi une non augmentation des nuisances sonores. Notre Conseil relève la nécessité d'annoncer les courses pour les transports d'organes à la Centrale d'appels d'urgence cantonale. Par ailleurs, nous souhaiterions être consultés lorsque la notice d'utilisation en cours d'élaboration par l'Office fédéral des routes sera en voie de finalisation.

Pour le surplus, vous trouverez en annexe le questionnaire relatif à cette consultation, dûment rempli par l'autorité cantonale compétente.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre parfaite considération.

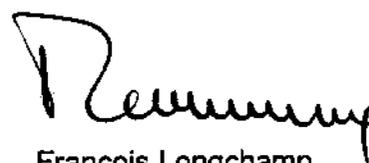
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp

Annexe mentionnée

Copie à : Office fédéral des routes (par courriel à v-FA@astra.admin.ch)



P234-0094

Konsultation / Consultation / Consultazione

- Aktualisierung der Weisungen zur Ausrüstung von Fahrzeugen mit Blaulicht und wechseltönigem Zweiklanghorn
- Mise à jour des instructions concernant l'équipement des véhicules de feux bleus et d'avertisseurs à deux sons alternés
- Aggiornamento delle istruzioni sull'equipaggiamento di veicoli con luci blu e avvisatore a due suoni alternati

Fragebogen / Questionnaire / Questionario

Stellungnahme eingereicht durch:

Avis émis par :

Parere presentato da:

Kanton: Canton : <input checked="" type="checkbox"/> Cantone:	Verband, Organisation, Übrige: Association, organisation, autre : <input type="checkbox"/> Associazione, organizzazione, altri:
Absender / Expéditeur / Mittente: République et canton de Genève Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) Direction générale des véhicules (DGV)	

Bitte den ausgefüllten Fragebogen wenn möglich elektronisch im Word-Format (*.doc oder *.docx) zurücksenden an V-FA@astra.admin.ch.

Merci de renvoyer le formulaire rempli sous forme électronique et en format Word (*.doc ou *.docx) à V-FA@astra.admin.ch.

Inviare il questionario debitamente compilato in formato Word (*.doc o *.docx), se possibile in via elettronica a V-FA@astra.admin.ch.

Fragen / Questions / Domande

1. Sind Sie grundsätzlich damit einverstanden, dass die Weisungen überarbeitet werden?
(Gesamtprojekt)
Acceptez-vous le principe d'une révision des instructions ? (projet d'ensemble)
Siete sostanzialmente d'accordo con la revisione delle istruzioni? (Progetto globale)
- JA / OUI / SÌ NEIN / NON / NO

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

2. Sind Sie mit der Formulierung der „anerkannten Rettungs- oder Sanitätsorganisation“ einverstanden? (Ziffer 1.2)
Acceptez-vous la formulation « à une organisation de premiers secours ou à un service de santé reconnu » ? (ch. 1.2)
Siete d'accordo con l'uso dell'espressione «organizzazione di soccorso o sanitaria riconosciuta»? (Punto 1.2)
- JA / OUI / SÌ NEIN / NON / NO

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

3. Sind Sie mit der neu aufgenommenen Bewilligungsmöglichkeit für Organtransportfahrzeuge einverstanden? (Ziffer 1.2.9)
Acceptez-vous l'ajout d'une possibilité d'autorisation pour les véhicules dédiés au transport d'organes ? (ch. 1.2.9)
Concordate con la proposta di rilasciare l'autorizzazione ai veicoli adibiti al trasporto di organi? (Punto 1.2.9)
- JA / OUI / SÌ NEIN / NON / NO

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

La possibilité d'enclencher les signaux prioritaires (feux bleus et sirènes) pour transporter une équipe de chirurgiens en vue d'un prélèvement et/ou d'un transport d'organes doit avoir été validée par une centrale d'appels d'urgence sanitaire (144)

4. Sind Sie mit der neu aufgenommenen Möglichkeit einverstanden, Blaulichter mit einzelnen richtungsgebundenen Leuchten darstellen zu können? (Ziffer 3.1)
Anmerkung: Die paarweise abschaltbaren Leuchten wurden schon in der abgeschlossenen Anhörung zur VTS-Revision zur Diskussion gestellt.
Acceptez-vous l'ajout de la possibilité d'autoriser des feux bleus avec des clignotants à éclat directionnel individuels ? (ch. 3.1)
Remarque : les feux pouvant être désactivés par paire ont été soumis à la discussion lors de la procédure d'audition, déjà terminée, relative à la révision de l'OETV.
Concordate con l'introduzione della possibilità di utilizzare luci blu costituite da singole luci unidirezionali? (Punto 3.1)
Nota: il tema delle luci spegnibili in coppia è stato già discusso durante l'indagine conoscitiva sulla revisione dell'OETV, ormai conclusa.
- JA / OUI / SÌ NEIN / NON / NO

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni:

Des précisions quant au nombre maximum de feux bleus autorisés, pour les formes de carrosserie particulières, devraient être formalisées.

5. Sind Sie damit einverstanden, dass Blaulichter im Grundsatz nicht mehr fest angebracht sein müssen? (Ziffer 3.3)

Acceptez-vous le principe que les feux bleus ne doivent plus être fixés à demeure ? (ch. 3.3)

Concordate con l'idea di non imporre più in linea di principio l'installazione di luci blu fisse? (Punto 3.3)

JA / OUI / SÌ NEIN / NON / NO

Bemerkungen / Remarques / Osservazioni: